

12. Du linge dont il se servit au lavement des pieds.
- 13, 14, 15. Reliques de la Sainte Vierge.
16. Le haut du chef de saint Jean-Baptiste.
- 17, 18. Du saint Suaire, une sainte Face.
19. Du T. S. Sépulcre.....

On voit d'après cet inventaire qu'il n'y est question que de deux reliques de la croix :

Savoir : au N° 2 une grande partie du bois de la vraie croix, et au N° 8 la croix de victoire. Il est probable que nous avons la première, ou au moins un débris considérable. La croix de victoire a disparu. Nous verrons plus loin ce qu'est devenue la seconde acquisition de saint Louis.

La grande relique de Notre-Dame continua à être conservée dans le trésor de cette église jusqu'en 1791 ; placée alors dans celui de Saint-Denis, par M. Gilbert sur l'ordre de Louis XVI, pour en éviter la profanation, retirée enfin de ce trésor par la municipalité de Paris, le 1er novembre 1798, pour en faire hommage à la Convention, comme objets servant d'aliment à la superstition, elle fut, avec les autres reliques, portée à la commission temporaire des arts. Pendant cet examen, M. Jean Bonvoisin, peintre, membre de la commission, prit sur la table la portion de la vraie croix qu'on exposait à la Sainte-Chapelle ; il la remit à sa pieuse mère et tous deux, en 1804, sous la foi du serment, attestèrent que c'était bien la même. Le 13 avril 1808, Mgr le cardinal de Belloy, arche-